

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mars 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 23
Absents : 5
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

Objet : FINANCES – Préambule au vote du Compte Financier Unique : élection d'un président de séance

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-14 ;
Considérant que Mme le Maire, Jackie Galabrun-Boulbes, ne peut présider cette séance lors des délibérations sur sa gestion des finances de l'année écoulée.

Il est procédé par le conseil municipal à l'élection d'un président de séance.
M. Loïc LE BLEVEC est élu président de séance par les élus du Conseil municipal à l'unanimité.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES